

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est

**Décision n° 32990 du 9 mai 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est**

NOR : INTJ1810781S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 90934 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727052S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juin 2018 :

Vittu Michel NIGEND : 141 043 NLS : 5 286 714

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juin 2018 :

Rudiczky Mathias NIGEND : 188 669 NLS : 8 038 783

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2018 :

Néron Jérémy NIGEND : 232 194 NLS : 8 085 636

Renard Guillaume NIGEND : 215 577 NLS : 8 069 381

Orlhac Sébastien NIGEND : 164 981 NLS : 8 021 578

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2018 :

Irabide Michaël NIGEND : 249 112 NLS : 8 100 105

Bordas Jérémy NIGEND : 236 693 NLS : 8 081 671

Rivière Joffrey NIGEND : 351 448 NLS : 8 117 381

Calisti Kévin NIGEND : 308 289 NLS : 8 105 772

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 mai 2018.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,*
C. DUPOUY